



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du mercredi 15 novembre 2023 à 18 heures 30

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Secrétaire de séance :

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 10/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Solange OURCIVAL (Maire).

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Florence MARTY, Jean-Yves GOILLON, Pauline PIRAULT, Benoît LABROUE, Carine PERTUIS

Représentés : Didier FAUREL par Benoît CHASTANET, Sébastien FOUILLADE par Benoît LABROUE

Excusés :

Absents :

Objet : Budget principal - Vote de crédits supplémentaires au chapitre 12 : charges de personnel, au chapitre 66 : intérêts d'emprunts et sur plusieurs programmes d'investissement (ajustements)

Décision modificative n°3/2023

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|--|-----------------|-----------------|
| 6218 | Autre personnel extérieur | 10000.00 | |
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 0.40 | |
| 023 (042) | Virement à la section d'investissement | 10120.00 | |
| 615231 | Entretien, réparations voiries | -20120.40 | |
| | TOTAL : | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 2131 - 162 | Bâtiments publics | 5000.00 | |
| 2158 - 119 | Autres inst., matériel, outill. techniques | 5000.00 | |
| 2135 - 161 | Installations générales, agencements | 120.00 | |
| 021 (040) | Virement de la section de fonctionnement | | 10120.00 |
| | TOTAL : | 10120.00 | 10120.00 |
| | TOTAL : | 10120.00 | 10120.00 |

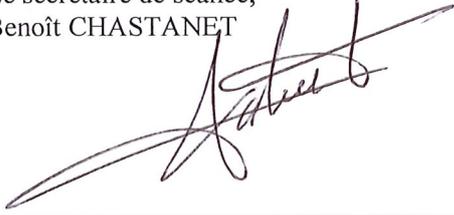
Madame le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour extrait conforme ; Gignac le 16/11/2023

Le secrétaire de séance,
Benoît CHASTANET



Le Maire,
Solange OURCIVAL



Acte transmis au contrôle de légalité le : 17/11/2023.....

Acte mis en ligne le : 22/11/2023.....

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).